

Bien qu'il y ait de nombreux motifs valables pour lesquels le Canada devrait se doter d'un organisme national de réglementation, notre principale préoccupation est la protection des investisseurs. Étant donné l'ensemble actuel d'organismes de réglementation disparates, les investisseurs ont de la difficulté à savoir qui est responsable de leur protection, et ils sont souvent renvoyés d'un organisme à l'autre quand ils ont un problème devant être réglé. *Small Investor Protection Association*

Dans un rapport récemment rendu public, le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières a formulé les recommandations suivantes :

Faire progresser une réglementation plus proportionnée et davantage fondée sur des principes.

Prendre des mesures particulières visant à améliorer l'application des règlements au Canada.

Remédier aux lacunes existantes à l'aide de mesures visant à mieux répondre aux besoins des investisseurs individuels.

Le Groupe d'experts croit que le meilleur moyen de mettre en œuvre ces recommandations consiste à créer un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières ayant une responsabilité nationale clairement établie, mais aussi à établir une structure décentralisée forte conservant les services locaux et les compétences régionales.

Pour en savoir plus au sujet des recommandations formulées par le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières, prière de consulter le site Web <http://www.groupeexperts.ca>

Espace réservé pour le nom du commanditaire,
son logo ainsi qu'un court énoncé.